

des bourgs et des villes par les seigneurs, et de l'*octroi de chartes* par le roi aux villes de son domaine; de là aussi une double bourgeoisie : la bourgeoisie des communes, et la bourgeoisie du roi.

Le régime féodal avait eu pour conséquence de ruiner dans les villes l'autorité du roi, et d'y substituer celle d'un seigneur, soit laïque, soit ecclésiastique. Héritier du roi, devenu un vrai souverain, le seigneur exerçait tous les droits de la souveraineté pour l'armée, la justice, les impôts, etc... Au fond la situation des habitants n'avait guère changé. Jadis ils obéissaient au roi, maintenant ils obéissaient au seigneur; ce qu'ils payaient autrefois au roi, ils le payaient maintenant au seigneur. Cependant, de bonne heure, ils cherchèrent à conquérir leur liberté. Le seigneur s'était affranchi de l'autorité royale : pourquoi, à leur tour, ne s'affranchiraient-ils pas de l'autorité seigneuriale? D'autant plus que cette autorité au fond reposait sur l'arbitraire, car elle n'était tempérée que par l'usage et les traditions : or ni l'usage ni les traditions n'étaient toujours respectés. Le désir d'affranchissement était vif surtout dans le Midi, où l'on n'avait point perdu le souvenir des anciennes libertés municipales des villes gallo-romaines. Ce fut de là aussi que partit le mouvement municipal; il se fit sans beaucoup de résistance de la part des nobles, aux mœurs généralement humaines et douces. Dans le Nord, l'affranchissement pacifique fut une exception, et le plus souvent les villes durent conquérir leurs chartes de libertés les armes à la main.

Octroyées de bonne grâce ou arrachées de force, les chartes de libertés présentent, dans leur innombrable variété, ce caractère commun, qu'elles font de la cité une *cité souveraine*. Elle a ses magistrats nommés *échevins*, présidés par un *maire*, ou ses *consuls*, sa milice, son trésor, ses patrons ou saints municipaux; elle fait à son gré la paix ou la guerre et contracte des alliances. Les signes extérieurs de sa souveraineté sont les remparts qui entourent la cité; l'hôtel de ville ou *maison commune*, où se réunissent les magistrats; la tour du beffroi, où